



1^{er} mars 2022

(22-1922)

Page: 1/4

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 28 février 2022, est distribuée à la demande de la délégation de l'**Union européenne**. La notification concerne les mesures prises dans le cadre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (**tableau NF:1**) pendant l'**année civile 2021**.

Tableau NF:1**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 16:2 DE L'ACCORD: SURVEILLANCE DE LA SUITE DONNÉE À LA DÉCISION SUR LES MESURES CONCERNANT LES EFFETS NÉGATIFS POSSIBLES DU PROGRAMME DE RÉFORME SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES: UNION EUROPÉENNE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2021

1 QUANTITÉ D'AIDE ALIMENTAIRE FOURNIE AUX PAYS LES MOINS AVANCÉS ET AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS ALIMENTAIRES (PDINPA)

En 2010, l'UE a adopté sa politique d'aide alimentaire humanitaire, qui reflète le passage de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire, afin de couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels aigus des populations les plus vulnérables de la manière la plus efficace et la plus effective. La notion plus large d'assistance alimentaire favorise le recours à l'ensemble d'outils et de modalités de transfert (y compris la distribution de produits alimentaires, les transferts en espèces, les bons, etc.) le mieux à même de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables pendant une crise.

En tout, la part du financement de l'Union européenne en matière d'assistance alimentaire et nutritionnelle pour les PMA et les PDINPA s'est élevée à près de 434 millions d'EUR en 2021. Ce montant a servi à financer principalement des produits, la logistique, les opérations de soutien et le transport, d'autres mesures de soutien ainsi que des mesures de suivi de la mise en œuvre des programmes humanitaires d'assistance alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des programmes de protection des moyens de subsistance.

En plus de ce montant, près de 20 millions d'EUR d'aide ont été fournis sous la forme de transferts monétaires polyvalents. Cette aide consiste en la fourniture de fonds en espèces aux bénéficiaires, qui sont ensuite libres de couvrir leurs besoins de la façon qu'ils jugent la plus appropriée. Bien que le montant transféré soit établi d'après un panier de dépenses minimum théorique, on ne peut connaître avec certitude le montant qui est finalement dépensé à des fins alimentaires et nutritionnelles. Toutefois, on estime généralement qu'il représente au moins un tiers du montant transféré.

En tout, une assistance alimentaire ou des transferts monétaires polyvalents ont été fournis aux populations vulnérables de 57 pays ou territoires, dont 39 PMA et PDINPA, où la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'était pas assurée.

Le total des fonds alloués à l'assistance alimentaire et nutritionnelle et des transferts monétaires polyvalents effectués en 2021 en faveur des PMA et des PDINPA, par pays bénéficiaire, est indiqué à l'annexe 1.

2 INDICATION DE LA PART FOURNIE INTÉGRALEMENT À TITRE DE DON OU À DES CONDITIONS FAVORABLES APPROPRIÉES

Toute l'assistance alimentaire est fournie intégralement à titre de don. Les achats locaux et régionaux sont encouragés, lorsque cela est possible, afin d'éviter que les importations de produits alimentaires en provenance de pays développés aient des effets négatifs sur les marchés locaux.

3 ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE PRÉVUE AU PARAGRAPHE 3 III) DE LA DÉCISION

La Commission européenne a fourni l'assistance alimentaire indiquée aux victimes les plus vulnérables de catastrophes naturelles et causées par l'homme. La répartition de l'assistance a été rigoureusement décidée en fonction des besoins et conformément aux principes humanitaires fondamentaux (humanité, neutralité, impartialité et indépendance).

4 AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS CONCERNANT LES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉCISION

La mise en œuvre de l'assistance alimentaire financée par la Commission européenne a été réalisée par des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des ONG internationales et des organisations de la famille de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge.

ANNEXE

Fonds alloués en 2021 pour les PMA/PDINPA au titre de l'assistance alimentaire et nutritionnelle (millions d'EUR)

Pays	Assistance alimentaire et nutritionnelle (EUR)	Transferts monétaires polyvalents (EUR)
Afghanistan	82 520 629	796 034
Angola	946 500	0
Bangladesh	9 592 401	0
Bénin	927 913	0
Burkina Faso	14 197 364	0
Burundi	0	349 320
Congo, République démocratique du	18 761 776	885 354
Côte d'Ivoire	927 913	0
El Salvador	252 056	114 343
Eswatini	983 839 2 881 667	0
Éthiopie	15 308 265	1 213 019
Guinée	927 913	0
Haïti	7 085 452	0
Honduras	1 041 784	134 417
Kenya	4 695 095	85 903
Lesotho	1 000 000	0
Libéria	927 913	0
Madagascar	8 007 389	0
Mali	3 664 583	0
Mauritanie	7 176 210	0
Mozambique	7 465 920	0
Myanmar	5 958 123	0
Niger	14 467 672	366 281
Ouganda	7 868 296	4 940 805
Pakistan	2 047 290	0
Pérou	674 776	17 280
République bolivarienne du Venezuela	4 456 829	0
République centrafricaine	5 310 717	0
République dominicaine	349 558	514 351
République du Soudan du Sud	21 438 791	0
Rwanda	1 250 000	0
Sierra Léone	1 427 913	0
Somalie	9 846 187	5 772 920
Soudan	31 248 282	574 632
Tanzanie	3 500 000	0
Tchad	12 591 258	465 000
Togo	927 913	0
Trinité-et-Tobago	0	88 208
Yémen	52 617 800	3 358 626
Total	434 629 945	19 676 493